

ARSENIC

L'arsenic est un élément naturel que l'on retrouve dans le sol. Il peut donc se dissoudre et se retrouver dans les eaux souterraines.

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) recommande de ne pas dépasser 0,010 milligramme par litre (mg/l).

Une exposition prolongée à l'arsenic dans l'eau potable pendant plusieurs années augmente le risque de cancers (peau, vessie, poumon) et peut causer des problèmes de circulation.

Si votre eau contient plus de 0,010 mg/l d'arsenic, il est recommandé d'éviter de la boire et de l'utiliser pour la préparation de soupes et de breuvages (jus, café, etc.).

Si vous installez un système de traitement de l'eau afin de réduire les concentrations d'arsenic, il est alors recommandé de faire analyser l'eau traitée une fois par année pour vérifier l'efficacité du traitement.

AUTRES CONTAMINANTS

Beaucoup d'autres produits chimiques peuvent se retrouver dans l'eau, soit de façon naturelle ou accidentelle. Certains peuvent n'occasionner que des problèmes esthétiques, comme des vêtements tachés, mais d'autres peuvent être dommageables pour la santé.

Si votre eau a un goût ou une odeur désagréable, vous pouvez consulter un laboratoire accrédité. Si vous soupçonnez la présence d'une source de contamination chimique, vous devriez consulter la Direction de santé publique de l'Estrie qui pourra alors vous suggérer certaines analyses.

S'il est impossible d'enrayer la contamination à court terme, l'installation d'un système de traitement d'eau ou l'utilisation d'eau en bouteille devrait alors être envisagée.

Il est important de noter que les produits chimiques tels l'arsenic et les nitrates ne s'évaporent pas. Faire bouillir l'eau est donc inutile, contrairement à la contamination causée par des micro-organismes. Il faut éliminer la source de contamination ou installer un système de traitement de l'eau.

OÙ PUIS-JE TROUVER DE L'INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE?

Plusieurs dépliants ont déjà été produits par le ministère de la Santé et des Services sociaux et les directions de santé publique :

« L'avis de faire bouillir l'eau, la protection de la santé avant tout »

Aux propriétaires de puits, « Attention aux nitrates dans l'eau potable »

« Les puits domestiques et votre santé »

« L'entretien et l'aménagement de votre puits »

« Votre puits contient-il de l'arsenic? »

« La qualité de l'eau de mon puits »

Consulter le
www.mddep.gouv.qc.ca
à la section « eau »
pour plus d'information

Pour demander un exemplaire de ces dépliants ou pour plus d'information concernant l'eau potable et la santé, vous pouvez communiquer avec la Direction de la santé publique de l'Estrie au
819 566-7861, poste 42005.

Vous pouvez également consulter notre site :
www.santeestrie.qc.ca

Agence de la santé
et des services sociaux
de l'Estrie

Québec 

Faire analyser l'eau de mon puits...



POURQUOI FAIRE ANALYSER L'EAU DE MON PUIT?



Certaines personnes croient à tort que l'eau d'un puits est sécuritaire parce qu'elle est naturelle.

Cependant, la plupart du temps, la contamination, qu'elle soit de nature microbiologique ou chimique ne change pas :

- le goût de l'eau;
- l'odeur de l'eau;
- ni la couleur de l'eau.

Même si vous n'êtes pas malade, cela ne veut pas dire que votre eau n'est pas contaminée.

La seule manière d'être certain de la qualité de son eau, c'est de la faire analyser au point de vue microbiologique et chimique.



OÙ ET QUAND PUIS-JE FAIRE ANALYSER MON EAU?

En tant que propriétaire de puits, c'est **votre responsabilité de procéder aux analyses de votre eau** pour vous assurer que celle-ci est potable. L'analyse devrait se faire par un laboratoire accrédité par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Pour la région de l'Estrie, les laboratoires accrédités sont les suivants :

Laboratoire d'analyses S.M.
(Sherbrooke)
819 566-8855

Biolab
(Thetford Mines)
1 800 250-1516

Il est suggéré de faire une analyse bactériologique de l'eau de son puits deux fois par année, soit au printemps, lors de la fonte des neiges, et à l'automne.

Si vous demeurez en zone agricole, vous devriez également faire analyser les nitrates une à deux fois par année, car la concentration peut varier dans le temps.

QUELS SONT LES CONTAMINANTS À ANALYSER?

Coliformes fécaux et E. coli



L'eau ne devrait contenir aucun coliforme fécal. La présence de coliformes fécaux et en particulier de la bactérie E. coli dans votre eau signifie qu'il y a eu contamination de l'eau de votre puits par une source extérieure de nature fécale (épandage de fumier, fosse septique, etc.). L'ingestion de cette eau peut vous causer des problèmes de santé, notamment des problèmes de gastro-entérites.



Si votre eau est contaminée, il est important de procéder à une désinfection du puits, de tenter de trouver la source de contamination (étanchéité du puits, fosse septique, etc.) et d'apporter les correctifs appropriés.

Une eau contaminée par des coliformes fécaux est **impropre à la consommation**.

Dans un tel cas, vous pouvez la faire bouillir au moins une minute à gros bouillons avant de la consommer ou encore utiliser de l'eau embouteillée, et ce, tant et aussi longtemps que votre puits n'aura pas été désinfecté. De nouvelles analyses devront démontrer que l'eau peut à nouveau être consommée.



NITRATES

La présence de nitrates dans l'eau est souvent reliée à un épandage inapproprié d'engrais ou de fumier à proximité du puits. Chez les enfants de moins de six mois, les nitrates absorbés peuvent provoquer une diminution de la quantité d'oxygène transporté par le sang.

La concentration maximale acceptable de nitrates dans l'eau potable est de 10 mg/l. Si la concentration de nitrates dans l'eau dépasse cette valeur, vous devez éviter de consommer régulièrement cette eau. Plus encore, les nourrissons de moins de six mois et les femmes enceintes ne devraient pas en consommer.

Si vous avez plus de 3 mg/l de nitrates dans votre eau, il est alors important d'identifier la source de contamination afin de corriger ou d'améliorer la situation.